



## **RAID des MARAÎCHERS à EYSINES Du 3 juin au 27 août 2022**

### **RÈGLEMENT**

**Art 1:** Les services des sports et développement durable de la Ville d'Eysines organisent 3 parcours de randonnées pédestres, 1 parcours de randonnée cyclo ainsi qu'une rando' minots : les rando'cool d'une durée de 2h et la rando du lève-tôt d'une durée de 3h, la cyclo'cool d'une durée de 2h30, l'handi'rando d'une durée de 1h30 adaptée aux personnes à mobilité réduite (prêt de joëlettes), la rando' minots d'une durée de 1h30, adaptée aux enfants accompagnés de leurs parents, et la visite-découverte chez un maraîcher.

Ces parcours se déroulent **vendredi 3 et samedi 4 juin 2022**, sur le territoire d'Eysines et les villes limitrophes du Parc des Jalles. Des bénévoles ainsi que des membres du Maillon Cyclo Club Eysinais encadrent les groupes de cyclistes. Un plan détaillé est remis à chaque participant-e aux différentes randonnées pédestres, pour s'orienter sur les parcours. Des étapes-découvertes et des animations sont prévues sur les parcours, afin de valoriser l'activité économique de la zone maraîchère, et de sensibiliser aux circuits-courts de distribution et à l'éco-consommation.

**Art 2 :** Vendredi 3 juin, le rendez-vous est à 19h pour toutes les randos. Des membres du Conseil Consultatif du Handicap accueilleront les participant-es de l'handi'rando vendredi 3 juin à partir de 19h.

Samedi 4 juin, le rendez-vous pour la rando des lèves-tôt est à 8h, pour la cyclo'cool à 9h, pour la rando'cool à 9h30 et pour la rando'minots et la rando « pause maraîchère » à 10h. Les départs se font depuis la grande place du bourg.

**Art 3 :** Les services des sports et développement durable de la Ville d'Eysines organisent 2 parcours de randonnées pédestres (pause maraîchère pédestre), et 2 parcours de randonnées cyclo (pause maraîchère cyclo), d'une durée d'1h30 pour chaque parcours. Des groupes de 12 à 15 personnes seront constitués sur chaque randonnée. Ces parcours se déroulent sur 2 week-ends **vendredi 29 et samedi 30 juillet puis vendredi 26 et samedi 27 août 2022**, sur le territoire d'Eysines et les villes limitrophes du Parc des Jalles. Les groupes seront encadrés par des bénévoles et du personnel de la Ville d'Eysines.

**Art 4 :** Les vendredis, le rendez-vous est à 19h pour toutes les randos. Les samedis, les rendez-vous sont prévus à 9h et 10h30.

Les départs se font depuis la place du bourg d'Eysines ou depuis le domaine du Pinsan d'Eysines ou depuis le parc de Majolan à Blanquefort.

**Art 5 :** Les enfants âgés de moins de 15 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents, sauf dans un cadre associatif où ils seront encadrés par des adultes référents. Les mineurs de moins de 15 ans peuvent participer seuls, à condition d'être muni d'une autorisation parentale (à compléter et envoyer par mail à [raid.maraichers@eysines.fr](mailto:raid.maraichers@eysines.fr) ou à remettre le jour-même). Pour la randonnée vélo, les participant-es doivent se munir d'un vélo en bon état de fonctionnement (sous leur entière responsabilité).

Aucun enfant de moins de 10 ans ne sera accepté sur les randonnées « cyclo ».

Le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans (conducteurs ou passagers vélo) et fortement recommandé pour les autres.

**Art 6** : La participation au Raid des maraîchers est gratuite, ouverte à toutes et tous et sur inscription. Vous pouvez participer à une rando au choix proposée les vendredis soir et samedis matin du week-end des 3 et 4 juin ainsi que sur la période estivale.

**Aucune inscription ne sera validée sans toutes les informations renseignées.**

Vous pouvez compléter le formulaire directement en ligne sur [www.eyesines.fr](http://www.eyesines.fr)

**Attention, le nombre de participant-es est limité par randonnée et par journée.**

**Art 7** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de chute, perte ou vol d'effets personnels.

**Art 8** : Dans le cadre de cette manifestation, la Ville d'Eysines couvre les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participant-es. Nul ne pourra engager une procédure contre la Ville, sauf en cas de danger imminent sur le parcours (objets dangereux, notamment...)

**Art 9** : La sécurité routière est assurée par la police municipale sur Eysines, celle sur les parcours par des bénévoles. Des postes de secours sont assurés par la Croix-Rouge.

**Art 10** : Les randonnées pédestres et cyclos durent entre 1h30 et 3h - le circuit enfants 1h30. L'arrivée des derniers participant-es est prévue le vendredi 3 juin entre 20h30 et 21h30 et samedi 4 juin entre 12h et 13h.

**Art 11** : Un reportage photographique est réalisé dans le cadre de la manifestation. En vous inscrivant, vous autorisez la Ville à utiliser votre image et celle de votre famille dans les publications municipales, à des fins de communication et de promotion.

**Art 11** : La manifestation peut être annulée ou interrompue par les organisateurs pour des raisons météorologiques ou des faits susceptibles de nuire à la sécurité des participants, ou tout autre cas de force majeure.

**Art 12** : Les balades sont organisées sur des zones privées. Elles ne peuvent être empruntées que dans le cadre du Raid des maraîchers les 3 et 4 juin, les 29 et 30 juillet et les 26 et 27 août 2022.